

22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

2e Année N° 29 10 mai 1950

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

PARTIE GENERALE

LA TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Laspeyresia Molesta, ou **Tordeuse orientale du pêcher,** est une espèce très voisine du Carpocapse mais dont l'apparition dans la région Rhône-Alpes est récente. Après avoir envahi la Provence et, depuis 1935, le Roussillon et le Sud-Ouest, elle a fait ses premières tentatives dans notre région vers 1945 ; mais c'est en 1948 qu'elle a lancé pour la première fois des attaques importantes jusqu'à Lyon et plus au nord.

Les premiers papillons, plus petits que ceux du Carpocapse et de dessin moins caractéristique, apparaissent plus tôt au printemps que ces derniers : ils sont très sensibles aux premières chaleurs et dès que les températures maxima atteignent 24° on peut s'attendre à observer les premiers vols. Mais son activité ultérieure est comme celle du Carpocapse plus étroitement conditionnée par le temps et un retour prolongé du froid, comme il en fut observé en mai-juin 1946 ou en mai 1949, peut réduire considérablement sa pullulation.

Les chenilles de cette première génération se portent vers les jeunes pousses du pêcher et, accessoirement, de l'abricotier. Ces pousses sont rongées intérieurement suivant leur axe sur 5 à 8 cm. de longueur, se flétrissent et se dessèchent en se courbant, d'où le nom du parasite.

Ces atteintes peuvent évidemment porter préjudice à la croissance et à la tenue des arbres, mais les dégâts sont bien plus graves en pépinières par suite de la destruction totale des écussons au fur et à mesure de leur croissance.

Dans nos régions, la Tordeuse du pêcher possède de deux à trois générations dont l'échelonnement amène rapidement un vol et des attaques à peu près continus. Et dès le mois d'août la seconde génération quitte les pousses du pêcher pour attaquer les fruits les plus divers : pêches tardives et coings principalement, mais aussi poires et pommes, où leurs dégâts présentent extérieurement l'aspect de ceux du Carpocapse. Ce qui, la ressemblance des larves aidant, fait croire quelquefois à des attaques tardives de celui-ci. Mais si le ver du Carpocapse se dirige rapidement vers les pépins, la Tordeuse creuse toujours dans la chair des galeries plus sinueuses qui déprécient le fruit à 100 p. 100 et causent rapidement sa pourriture.

Aussi cette troisième vague de « vers des fruits » est-elle depuis quelques années aussi grave que les deux premières dues au seul Carpocapse.

Mais comme l'éclosion de ces « vers » se produit dans une période de l'année où les conditions climatiques sont moins régulièrement favorables qu'en plein été, on assiste à un net regroupement des éclosions à des époques données et dès lors la défense des fruits par les Avertissements agricoles devient possible (voir bulletin du 14 septembre 1949).

La protection des pousses des plantations en production exigerait des traitements périodiques tous les 8 à 12 jours et, de ce fait, n'est pas conseillée. Seule la protection des pousses des plants de pépinières est rentable, aussi fera-t-elle l'objet de plusieurs notes de traitements.

PARTIE TECHNIQUE

Arbres fruitiers **NOTE N° VIII** *Tous départements*

POMMIER - POIRIER

Tavelure. — Des pluies orageuses pouvant se produire entre le 13 et le 16 mai et la croissance des organes verts étant actuellement rapide, il importe d'appliquer un traitement contre la Tavelure entre le 12 et le 15. Au cas où le traitement contre l'Oïdium (bulletin du 5 mai) n'aurait pas encore été appliqué, **bouillies sulfocalciques** et **soufres micronisés mouillables** se montreront efficaces contre ces deux maladies.

Dans le cas contraire, sur poirier notamment, on pourra également utiliser :

— Soit une **bouillie bordelaise** à 1 kg. de sulfate de cuivre sur poirier, à 500 gr. sur pommier, soigneusement **neutralisée ;**

— Soit un **oxychlorure de cuivre, strictement** aux **doses indiquées** par les fabricants.

On traitera le plus possible par temps doux et clair ou par léger vent, afin d'éviter les brûlures consécutives au contact prolongé du produit liquide sur le feuillage et les jeunes fruits lorsque l'évaporation est insuffisante.

Ce traitement est particulièrement **nécessaire** là où le traitement conseillé par le bulletin du 19 avril n'aurait pu être appliqué avant le 25 avril en raison du mauvais temps, et même s'il a été appliqué par la suite entre le 26 avril et le 6 mai. Il est également indispensable de toutes façons sur les variétés telles que Reinette du Canada ou Nationale qui ont débourré très tard.

PECHER

Tordeuse orientale. — Les premiers vols de la Tordeuse orientale du pêcher s'étant manifestés dans diverses régions vers le 17 avril et le 3 mai, le premier traitement des **pépinières de** pêcher contre ce parasite (voir partie générale) devra être appliqué aux dates suivantes :

— Haute-Savoie, Loire, rebord ouest des Préalpes et toute la zone d'altitude supérieure à **500 m.** :
DU 18 AU 21 MAI.

— Partout ailleurs : DU 12 AU 15 MAI.

Il sera renouvelé suivant avis donnés par les bulletins ultérieurs.

On utilisera une des formule suivantes :

— D.D.T. ordinaire (5 à 8 p. 100) en poudrage ;

— D.D.T. 20 p. 100 émulsion en pulvérisation ;

— D.D.T. à 50 p. 100 + 800 gr. pour 100 l. d'huile blanche d'été en pulvérisation.

Puceron vert farineux. — Ce puceron est apparu à son tour et le retour de la chaleur lui est actuellement favorable.

On lui appliquera dès son apparition, soit :

— une bouillie à base de **Quassia Amara** à la dose indiquée par le fabricant de spécialités ou préparée de la façon suivante :

Faire macérer 3 kg. de copeaux de Quassia Amara dans 10 à 15 litres d'eau pendant 36 à 48 heures, chauffer une demi-heure, filtrer à travers une toile, compléter à 100 litres, ajouter 200 gr. d'extrait titré de nicotine ;

— une bouillie **nicotinée** à 300 gr. pour 100 litres + 30 gr. de Carbonate de soude ;

— un **ester phosphorique** à la dose indiquée par le fabricant.

Dans tous les cas ajouter un bon **mouillant,** si possible de la même marque que la spécialité utilisée, et mouiller abondamment le feuillage, surtout à sa face inférieure.

TOUTES ESSENCES

Cheimatobie. — Sur toutes variétés à débourrement tardif, surveiller l'apparition ou le retour des chenilles défeuillantes de la Cheimatobie et de l'Hibernie (vertes ou brunes) et leur appliquer une des formules conseillées par le bulletin n° 26 du 19 avril.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

— Le Gérant : G. GRISARD —

124536 — Imp. Réunies de Lyon - 5-59
Dépôt légal n° 927 — 2-1959